

*République Française**Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche**Paris, le mercredi 14 janvier 2009*

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la Présidence française de l'Union européenne en matière d'agriculture et de pêche. C'est la raison pour laquelle vous trouverez sous ce pli un document qui en dresse le bilan.

Comme vous le savez, l'un des acquis majeurs de cette présidence est d'être parvenu le 20 novembre dernier, à l'issue de longues et difficiles négociations, à un accord sur le bilan de santé de la PAC.

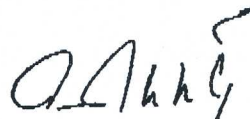
Sur ce point, je connais les préoccupations et les attentes des milieux agricoles de votre département, et dont vous m'avez fait part. Je tiens à vous préciser que l'accord du 20 novembre constitue une « boîte à outils » offrant une palette de possibilités d'actions pour adapter la PAC. Bien entendu, il ne sera pas nécessairement fait appel à la totalité des outils à notre disposition. Des choix seront faits, en concertation avec les professionnels, prenant en compte la réalité économique des différents secteurs de production.

L'accord obtenu permet de mettre en œuvre une adaptation de la PAC d'ici 2013 afin de rendre celle-ci plus équitable, plus préventive et plus durable.

La concertation a été ouverte avec la profession agricole avec l'objectif d'arrêter des décisions dans les prochaines semaines pour une mise en œuvre en 2010, première année d'application du bilan de santé de la PAC. Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous associer étroitement aux discussions en cours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien sincèrement



Michel BARNIER

Monsieur Didier QUENTIN
Député de Charente-Maritime
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75355 PARIS 7 SP